

Règlement particulier du 18eme tournoi de Mende

Article 1 :

Toute inscription au tournoi entraîne l'entière acceptation du présent règlement.

Le tournoi est ouvert aux joueurs et joueuses R4 à P (de MINIMES U15 au moins D a vétérans) licenciés à la F.F.B.A. et en règle avec celle-ci.

Le juge arbitre du tournoi sera Hubert SALES.

Le numéro d'autorisation au tournoi est :

Article 2 :

Le comité d'organisation se réserve le droit de modifier tout ou partie du présent règlement, en accord avec le juge arbitre, et ce dans l'intérêt du tournoi.

Article 3 :

Les règles du jeu sont celles éditées par la F.F.B.A.

Point particulier : si le volant touche le plafond :

- à l'engagement : il sera remis 1 fois
- au cours de l'échange : il sera faute

Article 4 : Horaires

La présentation des licences se fera le samedi 29 octobre et le dimanche 30 octobre 2022 à partir de 7h30. Les rencontres débuteront à 8h00 précises.

Tout joueur désirant s'absenter devra le signaler au juge arbitre **ET** à la table de marque.

Cinq minutes après le deuxième appel, le joueur absent du court sera déclaré W.O.

Article 5 : Volants et tenues

Les volants officiels du tournoi sont : BABOLAT 4

Les volants sont à la charge des joueurs.

Article 6 : Tableaux

La date limite d'inscription est le 16/10/2022, la priorité sera donnée aux 1^{ers} engagements reçus et réglés.

2 tableaux sont autorisés par joueur, **et un seul tableau par jour** (simple ou mixte le samedi et double le dimanche). Les rencontres se dérouleront par poule puis élimination directe. Les tableaux simples et mixtes se joueront le samedi, les doubles se joueront le dimanche. Le comité d'organisation se réserve le droit de regrouper ou de scinder les séries selon le nombre de participants.

Sera pris en compte le CPPH du jeudi précédent la date limite d'inscription, soit le 13/10/2022. Les matchs sont joués selon le système de comptage en vigueur. (2 sets gagnants de 21 points). Le tirage au sort aura lieu le 22/10/2022.

Le juge arbitre pourra modifier les tableaux en fonction des éventuels forfaits, si aucun match du tableau n'est commencé.

Article 7 : Arbitrage

Les matchs sont auto-arbitrés jusqu'en demi finale.

Les finales seront arbitrées dans la mesure du possible par des arbitres désignés par le comité d'organisation, et ce en accord avec le juge arbitre.

Article 8 :

Les décisions du juge arbitre sont sans appel.

Article 9 :

Seul un responsable de club est autorisé à poser une réclamation à la table de marque.

Article 10 :

Les récompenses des simples et mixtes seront remises le samedi soir et celle des doubles à la fin de la compétition ou au plus tard à 18h00.

Article 11 :

En cas de perte ou de vol, le comité d'organisation n'est pas responsable.

Article 12 :

Le protocole sanitaire en vigueur sera appliqué lors de ce tournoi.

Bon tournoi et merci de votre participation.